Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le 17/11/2026
ID : 026-212602189-20261116-DEC2026_126-AU

Commune de Mours Saint Eusèbe

Département de la DROME

DÉCISION DU MAIRE N° DEC2026_126

CONTRAT DE VERIFICATION PERIODIQUE DES EQUIPEMENTS SPORTIFS AVEC ESSAIS EN CHARGE

NOMENCLATURE 1.1 – MARCHE PUBLIC

Le Maire de MOURS SAINT EUSEBE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2122-22 alinéas 4 et 11,
Vu la délibération du Conseil Municipal du 20 mars 2026 portant délégation de pouvoir au Maire et notamment la passation des marchés sans formalités préalables,
Considérant la nécessité de confier à une société la vérification périodique des équipements sportifs avec essais en charge,
Considérant que la proposition remise par la société APAVE est économiquement avantageuse,

DECIDE

Article 1 : De signer avec la société APAVE, dont le siège social se situe 42 G avenue des Langories, Plateau de Lautagne, BP 90131 à VALENCE CEDEX 9 (26905), un contrat de vérification périodique des équipements sportifs avec essais en charge.

Article 2 : le présent contrat prendra effet à compter de sa date de signature, pour une durée de 3ans.

Article 3 : Précise que le montant du contrat s'élève à 1 350.00 € HT.

Article 4 : Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Commune.

Article 5 : La Directrice Générale des Services de la Mairie de MOURS SAINT EUSEBE est chargée de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet de la Drôme.

Article 6 : Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble (2, Place de Verdun - BP 1135 - 38022 Grenoble) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait à Mours Saint Eusèbe,
Le 16 novembre 2026,

Le Maire,



Dominique MOMBARD